



Plan de Mobilité Simplifié du Briançonnais

Synthèse des avis et mémoire de réponse



1. Rappel sur la démarche d'élaboration du PdMs

Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le 16 février 2021 le projet de Plan de Mobilité simplifié du Briançonnais, établi dans les conditions fixées par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, dans la continuité du SCOT adopté par la CCB le 7 juillet 2018, dont il constitue une déclinaison opérationnelle.

L'élaboration du PdMs s'est déroulée en plusieurs grandes étapes.

- Le diagnostic a permis de préciser les besoins de mobilité, tant du point de vue des résidents que des visiteurs :

- Mettre en place un service de transport unifié à l'échelle du Briançonnais pour assurer sa cohérence d'ensemble auprès des usagers.
- Adapter l'offre de service en particulier en saison d'été et pour la desserte à l'année des villages.
- Mettre l'offre de service vélo à la hauteur des enjeux en matière de pratique de loisir, et développer la pratique utilitaire.
- Faciliter les trajets effectués à pied.
- Permettre la mutualisation des trajets nécessitant l'usage de la voiture.

- Une stratégie sous-tendant la programmation a été présentée en Conférence des Maires le 4 septembre 2020.

- A l'issue d'une concertation avec les Communes, un projet de PdMs a été présenté en Conférence des Maires le 16 décembre 2020, comportant un programme structuré par 4 axes :

- Axe 1 : un service de transport à la hauteur des enjeux du Briançonnais.
- Axe 2 : Mobilités actives : un outil et un produit.
- Axe 3 : Organiser et réguler le trafic et le stationnement.
- Axe 4 : Des services de mobilité qui vont au-devant des usagers.

Conformément aux dispositions prévues par le code des transports, le projet de PdMs a été soumis à la consultation des partenaires institutionnels de la CCB, ainsi qu'à une consultation publique.

2. Consultation des partenaires institutionnels de la CCB

La consultation des partenaires institutionnels s'est déroulée du 18 mars 2021 au 18 juin 2021, avec une sollicitation d'avis de la part des instances suivantes :

- Communes de la CCB,
- Services de l'Etat,
- Commissariat de massif des Alpes,
- Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
- Communautés de communes limitrophes de la CCB (Guillestrois-Queyras, Pays des Ecrins, Haute-Maurienne Vanoise, Oisans, Coeur de Maurienne Arvan, Union des communes de Montagne de la Haute Vallée de Suze).
- PETR Grand Briançonnais,
- Syndicats intercommunaux de la CCB ayant exercé des services en matière de mobilité (SIVM, SIGED, SIVOM La Grave La Meije).

Les avis reçus sont positifs, et certains partenaires ont émis des remarques ou des réserves qui ont été prises en compte dans la version du PdMs soumise à arrêt, et synthétisées dans le tableau suivant :

Provenance	Remarque/ réserve transmise	Prise en compte dans le PdMs
Commissariat de Massif + Région SUD-PACA	Faire davantage le lien entre les enjeux mobilité et ceux de la transition énergétique et écologique	Intégration des données et objectifs du PCAET dans le diagnostic et la programmation du PdMs
	Intégration d'un volet logistique au PdMs	Des compléments ont été effectués principalement dans le volet diagnostic. En matière de programmation, la prise en compte concerne principalement l'opportunité d'enlèvement des déchets par voie ferroviaire.
	Faire référence aux objectifs et règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	Les références nécessaires ont été intégrées aux documents diagnostic et programmation.
Région SUD-PACA	Mettre en place un dispositif de suivi / évaluation	Des précisions ont été intégrées à la programmation en ce sens, en renvoyant à l'observatoire du Scot en cours de construction et aux modalités de suivi qui seront mis en œuvre dans la future DSP.
	Mettre en évidence l'articulation entre Scot et PdMs	Des précisions ont été apportées dans le document programmation pour montrer en quoi le PdMs concourrait aux objectifs exprimés aux dispositions du DOO.
	Prendre en compte les récents travaux sur l'étoile de Veynes pour lever le risque de fermeture de la liaison ferroviaire Gap Briançon	La réserve émise au diagnostic a été levée.
	Intégrer les données horaires des transports à la plateforme régionale DataSud	Cette disposition a été ajoutée à la programmation.
	Détailler le retour d'expérience concernant l'expérimentation du dispositif covoiturage de 2012.	Le retour d'expérience a été complété au diagnostic.

Certaines remarques ou réserves n'ont toutefois pas pu être pleinement prises en compte :

Provenance	Remarque/ réserve transmise	Justification
Commissariat de Massif + Région SUD-PACA	Réguler davantage le stationnement dans les zones urbaines et en stations de montagne	Cette question relevé pleinement de la compétence des communes, sur laquelle une vision partagée pourrait être construite.
	Relever l'ambition en matière de pratique du vélo pour les déplacements du quotidien	La CCB et les communes souhaitent concentrer leur action sur l'aménagement de grands itinéraires continus et reliés entre eux, qui seront support de pratique loisir mais également utilitaire. De plus un réseau de stationnement cyclable sera déployé à partir de 2022.
	Mise à jour du diagnostic	Le diagnostic, réalisé en 2019, a été réalisé avec les données les plus récentes à date. Compte tenu de l'ensemble des tâches opérationnelles relevant de la compétence mobilité, la réactualisation paraît à la CCB pouvoir être remis à une échéance ultérieure, par exemple à l'occasion de l'évaluation du dispositif.
Région SUD-PACA	Etudier la faisabilité de coupler une unité de méthanisation avec une station de distribution de bioGNV	Le faible potentiel sur le territoire n'a pas conduit à retenir cette étude comme prioritaire.
	Renforcer la connaissance des mouvements pendulaires avec l'Italie par une enquête.	Cette production de donnée n'était ni prévue ni budgétée au diagnostic. Une telle production de données pourrait être réalisée dans un cadre partenariat plus large (peut-être l'étude Telt à venir).

Par ailleurs, certaines remarques concernaient des aspects opérationnels de mise en œuvre, sur lesquels la CCB sera vigilante.

3. Consultation du public

La consultation du public s'est déroulée du 18 septembre 2021 jusqu'au 10 octobre 2021.

19 contributions ont été émises, provenant d'habitants, usagers ou collectifs du Briançonnais.

Beaucoup d'entre-elles viennent éclairer ou préciser des interventions inscrites à la programmation, et certaines ont motivé des ajustements du Plan de Mobilité :

Contributions	Prise en compte dans le PdMs
Absence d'actions et de diagnostic concernant les Plans de Mobilité Entreprise	Le Plan de mobilité du centre hospitalier a été mentionné au diagnostic. La sensibilisation des employeurs et leur accompagnement a été intégré à la programmation.
Permettre le transport des vélos dans les transports en commun	Cette proposition a été intégrée à la programmation.
Envisager une navette Briançon – Névache en hiver également	Cette proposition a été intégrée à la programmation.

Certaines contributions n'ont toutefois pas pu être pleinement prises en compte, en général parce qu'elles correspondent à d'autres compétences que la mobilité, ou parce que malgré leur pertinence, elles ne correspondent pas aux priorités actuelles de la collectivité en matière de mobilité.

D'autres concernent des aspects opérationnels de mise en œuvre, sur lesquels la CCB sera vigilante (positionnement de points d'arrêt, tarification des services de transport) dans le cadre de réflexions en cours, ou des aspects d'exploitation relevant d'autres collectivités (gestion du trafic, stationnement, transport ferroviaire), que la CCB transmettra à chacune d'entre-elles.

Une grande majorité des contributions relèvent l'intérêt de la démarche et la pertinence des actions programmées par la collectivité. Une part importante d'entre-elles mentionnent des besoins d'aménagements ou de services permettant de développer la pratique du vélo et en particulier la mise en œuvre opérationnelle de la Via Guisane, et les collectivités à se doter d'une politique encore plus volontariste dans ce domaine.

Plusieurs contributions relèvent également les problèmes de coordination des trains et des lignes régionales. L'amélioration de cette coordination fera l'objet d'un travail de lobbying de la CCB auprès des autres AOM, notamment dans le cadre des bassins de mobilité en cours de constitution par la Région, pour que le parcours usagers soit amélioré et facilité.